

# **Rencontres Nationales de l'Emploi Sportif**

## **Compte-rendu du samedi 20 mai 2006**

### **9h30 Séance plénière : L'emploi sportif : un nouvel enjeu pour les collectivités territoriales ?**

#### **Intervenants :**

Monsieur Francis CAMMAL, Président de l'ANDIISS (Association Nationale des Directeurs et des Intervenants d'Installations et des Services des Sports),

Monsieur Jacques THOUROUDE, Président de l'ANDES (Association Nationale des Elus en Charge du Sport),

Madame Yvette BENAYOUN-NAKACHE, Conseillère Régionale Midi-Pyrénées,

#### **Modérateur :**

Monsieur Patrick BAYEUX, Maître de Conférence à l'Université de Toulouse.

.....

Monsieur Nicolas VERDON remercie M. Patrick BAYEUX, Maître de Conférence à l'Université de Toulouse, d'avoir accepté d'animer cette séance plénière.

#### **M. Patrick BAYEUX, Maître de Conférence à l'Université de Toulouse :**

Il me revient la charge d'animer l'atelier. La représentante du Conseil Régional arrivera un peu plus tard. Je vous propose, avant d'introduire nos deux intervenants, de définir le thème de cette discussion.

La thématique du nouvel enjeu de l'emploi sportif pour les collectivités territoriales peut être vue, à mon avis, sous trois axes complémentaires.

Le premier est la création par les collectivités territoriales d'emplois sportifs, à savoir, le recrutement d'agents dans les collectivités pour gérer les affaires sportives, agents qui peuvent être recrutés sur la filière sportive des collectivités territoriales mais également sur d'autres filières administratives et techniques. Pour faire tourner un service des sports il faut un certain nombre d'agents, et aujourd'hui ils sont environ 50 000 à travailler dans les services des sports des collectivités dont un tiers recrutés sur la filière sportive. C'est donc une première solution. Ca peut être effectivement un enjeu pour les collectivités.

Je souhaiterais que nos intervenants s'expriment sur le sujet. En effet j'ai le sentiment qu'on assiste aujourd'hui à une stagnation de la création d'emplois par les collectivités territoriales. Après avoir créé la filière sportive en 1992, on s'aperçoit aujourd'hui que les recrutements ont de plus en plus de mal à s'opérer, si j'en crois pour preuve le nombre de personnes qu'il y a sur les listes d'aptitude, qui sont donc des gens qui ne trouvent pas d'emplois et qui obligent le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) à reporter les dates des concours. C'est le cas notamment du concours de conseiller territorial des activités physiques et sportives.

Pour ce qui concerne le concours d'éducateur, qui se déroule en ce moment, j'ai aussi le sentiment qu'on ne recrute plus beaucoup, ou en tout état de cause on ne recrute plus beaucoup d'éducateurs terrestres. On recrute des éducateurs titulaires du BESAN (Brevet d'Éducateur Sportif Activités Nautiques) parce qu'il y a des obligations de sécurité. Je regarde les offres d'emplois régulièrement ces dernières années et j'ai le sentiment que les collectivités ne recrutent plus ou très peu, sauf en promotion interne et en concours interne. On ne peut donc pas parler de création d'emplois ; c'est de la régularisation de situation. On régularise des emplois précaires, des agents de catégorie C qui basculent en catégorie B mais en création nette d'emplois j'ai le sentiment que la situation est bloquée. Ceci pour tout un tas de raisons dont on parlera je pense, et notamment, peut-être à cause d'un concours qui n'est pas complètement adapté aux situations actuelles.

Pour ce qui concerne la catégorie C, les flux n'ont jamais été très importants. Sachez quand même qu'il y a un projet de réforme dont j'ai lu récemment le décret qui pourrait permettre de débloquer la situation.

Aujourd'hui, un peu plus de 10 ans après la création de la filière sportive, on s'interroge donc sur la création par les collectivités d'un certain nombre d'emplois. Mais cette interrogation ne concerne pas que l'emploi sportif puisque vous savez qu'il y a un projet de loi qui doit permettre de remettre à plat l'ensemble des dispositifs de recrutement de la fonction publique en France. L'idée est de faire évoluer ces statuts (que ce soit la fonction publique territoriale, fonction publique d'Etat ou fonction publique hospitalière) vers plus de souplesse, sur un registre qui permettrait d'avoir un dispositif de recrutement et de formation beaucoup moins contraignant qu'il ne l'est aujourd'hui. Un projet de loi a été voté en première lecture au Sénat le 16 avril. Il va être examiné très prochainement par l'Assemblée Nationale. Quelles conséquences cela aura-t-il pour les gens de la filière sportive ? La première c'est que le CNFPT n'organisera plus les concours à partir de 2009. Ce sont les centres de gestion départementaux, ou les collectivités elles-mêmes quand elles ne sont pas affiliées à ces centres de gestion, qui en seront chargés. La vraie question à laquelle nous n'avons pas de réponse aujourd'hui c'est de savoir si les centres de gestion vont s'organiser entre eux ou s'ils vont chacun de leur côté bricoler leur petit concours et auquel cas il n'y aurait plus de mutualisation. C'est-à-dire que le fondement même de la fonction publique qui repose sur la mutualisation des moyens pour pouvoir organiser de manière collective du recrutement et de la formation, ce fondement même exploserait. Par ailleurs, sachant qu'il n'y aura pas de concours avant 2009, j'ai bien peur que le sport ne soit pas prioritaire lorsqu'en 2009 les centres de gestion vont devoir organiser tous les concours. Peut-être verrons-nous un prochain concours en 2010-2011 si tout va bien.

Le deuxième axe est, me semble-t-il, l'enjeu pour les collectivités de soutenir la création d'emploi dans les associations. Toutes les collectivités aujourd'hui soutiennent les associations sportives et notamment dans le domaine de la professionnalisation. La question que je souhaiterais poser à Jacques THOUROUDE, Président de l'ANDES est la suivante. Aujourd'hui, les collectivités ne vont-elles pas préférer soutenir des associations pour que ces dernières créent des emplois plutôt que de recruter des agents dans un contexte particulièrement délicat ? De la même manière, les collectivités ne vont-elles pas préférer externaliser la gestion d'un certain nombre d'équipements et de prestations tels que les espaces verts, la sécurité, l'entretien et la propreté ? La question est donc un peu plus large que le strict emploi sportif. Elle se pose en ces termes : les collectivités ne vont-elles pas, comme cela a été fait à une époque avec l'eau, la voirie, l'assainissement et les cantines, avoir recours d'une manière massive dans le domaine sportif à la gestion externalisée ?

Enfin le troisième axe de réflexion porte sur les dispositifs de soutien à la création d'emplois, soit des dispositifs comme les vôtres, soit des dispositifs de soutien direct comme celui qui nous a été exposé hier par le Conseil Régional. Au-delà de ça l'Etat va jouer un rôle au travers de son plan emploi sportif. Jacques THOUROUDE qui est également présent dans le cadre du CNDS (Centre National du Développement du Sport) pourra nous éclairer sur le point suivant : l'Etat, à travers le CNDS, ne va-t-il pas essayer d'inciter la création d'emplois avec le concours des collectivités ? C'est aussi une piste que l'on pourra explorer.

Voici donc les trois grands axes sur lesquels je vous propose de réfléchir :

- Emplois directs ;
- Emplois délégués externalisés ;
- Dispositifs de soutien à l'emploi au niveau départemental et régional et au-delà politique de l'Etat.

Francis CAMMAL, Président de l'ANDIISS, interviendra d'avantage sur le registre de la création d'emplois par les collectivités et la filière sportive. Jacques THOUROUDE, avec sa position d' élu, nous donnera plutôt sa vision sur la question suivante : les collectivités préfèrent-elles gérer, faire, faire faire ou faire avec ? Enfin, notre intervenante du Conseil Régional interviendra sur les dispositifs de soutien à l'emploi.

### **M. Francis CAMMAL, Président de l'ANDIISS :**

L'ANDIISS est l'Association Nationale des Directeurs et des Intervenants d'Installations et des Services des Sports. Elle compte un peu plus de 600 cadres territoriaux qui interviennent dans le domaine du sport sur l'ensemble du territoire national ; ce dernier est découpé en 14 régions.

Je vais aborder la première partie, celle que Patrick a identifié comme étant les emplois sportifs au sein des collectivités territoriales.

La filière sportive est assez récente et cependant en chantier, en reconstruction. Né en 1992, la filière sportive des collectivités territoriales a remplacé le statut communal dont les caractéristiques étaient l'absence d'une catégorie A et un recrutement sur titre, donc sans concours. Avant 1992, pour devenir éducateur territorial, il suffisait d'avoir le Brevet d'Etat, quel qu'il soit, et la collectivité pouvait nommer l'agent et le titulariser au bout d'un an de stage. Le législateur, soutenu et aidé dans sa démarche par un certain nombre de professionnels, dont Patrick à l'époque, s'est attaché à régulariser la situation de cette filière. Donc, en 1992, la commission chargée de la création de cette filière sportive, a mis en place trois cadres statutaires :

- Un cadre C, les opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- Un cadre B, les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- Et un cadre A, les conseillers territoriaux des activités physiques et sportives.

Les cadres C, comme nous le disait Patrick tout à l'heure, sont un peu à la marge dans la mesure où sur le territoire national on en compte assez peu. Ils sont chargés d'assister les responsables de l'organisation des activités physiques et sportives et peuvent être, en outre, responsables de la sécurité des équipements sportifs. Ce sont les gardiens de gymnase et de stade à qui on a donné, pour ceux qui n'étaient pas rattachés à la filière technique, ce statut d'opérateur territorial.

#### **M. Patrick BAYEUX :**

Juste un mot sur ce statut d'opérateur. Je voudrais vous signaler une évolution en cours, qui, si elle devient effective, bouleversera toute la filière sportive des collectivités territoriales. Francis vient de dire que les opérateurs peuvent être chargés de la sécurité ; c'est vrai aussi pour la sécurité des piscines et baignades, surtout s'ils sont titulaires d'un titre de maître-nageur sauveteur. Notons qu'à l'époque, on nous avait promis, mais quinze ans après ça n'est toujours pas réglé, de créer un diplôme équivalent à l'ancien maître-nageur sauveteur qui avait été remplacé par le BESAN. Dans notre construction statutaire nous imaginions que les cadres C étaient chargés de la sécurité et donc qu'ils surveilleraient les piscines. Sauf qu'il n'y a jamais eu de texte ni de diplôme de créés et nous sommes donc dans une impasse statutaire. Aucun opérateur aujourd'hui n'a pu être recruté sur ce fondement-là.

L'avancée c'est qu'un opérateur pourrait surveiller les piscines et baignades en ayant le BNSSA (Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique). Le BNSSA pourrait être reconnu au niveau 5 et ce seul diplôme pourrait permettre de recruter des opérateurs. Du coup on réglerait le problème des piscines en France.

Plus largement, pourquoi cela transforme-t-il complètement la filière ? Parce qu'aujourd'hui, on recrute essentiellement des catégories B avec un BEESAN pour surveiller les piscines. Si la surveillance des piscines peut être assurée aujourd'hui par des catégories C (et ce sera sans concours, on s'oriente de plus en plus vers des dispositifs plus souples), on modifie complètement l'architecture de la filière sportive.

## **M. Francis CAMMAL :**

Les cadres B, les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, conduisent et coordonnent sur le plan administratif, social, technique, pédagogique et éducatif les activités physiques et sportives. C'est l'éducateur sportif des collectivités territoriales à la différence près que, dans les associations, vous recrutez des gens titulaires d'un diplôme par rapport à une spécificité, une spécialité (sauf les titulaires du BEESAPT - Brevet d'Éducateur Sportif des Activités Physiques pour Tous - mais qui sont limités dans leurs prérogatives), alors que l'éducateur territorial a la particularité de pouvoir encadrer, animer toutes les activités physiques et sportives. Notons que la notion de sport à risque qui existe entre autre pour le BEESAPT, n'existe pas pour l'éducateur territorial des activités physiques et sportives. Comme nous le disait Patrick, c'est à la catégorie B qu'on fait le plus appel sur le territoire national aujourd'hui. On remarque deux tendances : la première qui est de recruter des éducateurs territoriaux titulaires du BEESAN pour assurer la surveillance des établissements de bains ; la deuxième, c'est que l'on recrute essentiellement des éducateurs territoriaux par voie interne alors qu'il existe maintenant quatre concours ou quatre catégories différentes d'intégration (concours interne, concours externe, 3<sup>ème</sup> concours depuis cette année et promotion interne). Ainsi, parmi les gens qui ont généralement un profil universitaire et qui sortent lauréat du concours externe, rares sont ceux qui trouvent un poste parce que, très souvent, nous sommes plutôt dans une logique de régularisation de situation que de recrutement.

## **M. Patrick BAYEUX :**

Un mot par rapport à cette catégorie B. La loi BRODIN du 13 juillet 1992 est venue modifier le texte du 1<sup>er</sup> avril de la même année qui visait à créer cette catégorie d'éducateur et c'est pourquoi aujourd'hui les éducateurs peuvent tout enseigner, quelque soit leur diplôme. L'idée qui était la nôtre lorsqu'on a créé cette filière c'était de donner aux collectivités locales la possibilité de recruter des éducateurs polyvalents qui allaient créer un service public des activités physiques et sportives complémentaires du service public de l'éducation physique à l'école et du service public de la compétition sportive dans les clubs. On s'est dit que les collectivités avaient une carte à jouer sur la création d'un service public qui serait une sorte de sas entre l'éducation physique et la compétition. Et donc les collectivités, à travers des écoles municipales des sports, allaient éduquer les jeunes aux fondements psychomoteurs sur les différentes disciplines. On avait déjà considéré à l'époque, que ça n'était pas aux clubs sportifs d'organiser le zapping, de prendre les enfants un an et de les voir changer de clubs. On se disait que ça n'était pas le rôle des associations sportives affiliées aux fédérations mais que c'était le rôle de la collectivité à travers des dispositifs de formation multisports. Nos éducateurs intervenaient sur l'école, ils pouvaient intervenir dans les clubs pour faire en sorte qu'il y ait une véritable politique éducative avec une continuité entre ce qui se fait sur l'école, le périscolaire et les clubs. C'était le modèle. Ça a fonctionné dans certaines communes et puis pas du tout dans d'autres. Voilà pourquoi on est sur un cadre d'emploi polyvalent avec une exception qui concerne ces agents liés à la modification de la loi de 1992 et le fameux article 43 transformé depuis.

### **M. Francis CAMMAL :**

Cette polyvalence était séduisante et intéressante pour les collectivités quand elle a été mise en place en 1992. Ça fonctionne dans certaines collectivités, voire dans les communes et certains départements également. L'éducateur intervient principalement sur le temps scolaire sous couvert de l'Education Nationale, titulaire de l'agrément ; et Jacques THOUROUDE nous en parlera peut-être tout à l'heure, l'éducateur intervient également sur des dispositifs mis en place par la collectivité dans le cadre de sa politique sportive avec notamment des interventions sur différents publics. On peut citer par exemple :

- Des interventions destinées aux enfants dans le cadre des écoles municipales des sports ;
- Des interventions destinées à un plus large public dans le cadre des animations durant les vacances scolaires ;
- L'encadrement d'activités physiques et sportives pour les seniors ;
- Des dispositifs d'accompagnement sur des activités de pleine nature.

C'est le champ d'action relativement large de ce cadre d'emploi qui le rend intéressant.

Le troisième cadre d'emploi est celui des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives, absent de la filière jusqu'en 1992. Cadre A de la fonction publique territoriale au même titre que les attachés ou les ingénieurs, ils exercent leurs fonctions dans les collectivités territoriales et établissements publics dont le personnel permanent affecté à la gestion et à la pratique des sports est supérieur à dix agents. On peut noter cependant que dans certaines collectivités des conseillers territoriaux sont nommés sans pour autant avoir à leur charge une équipe de dix agents.

### **M. Patrick BAYEUX :**

Sont comptabilisés parmi les dix agents en question toute personne travaillant dans le domaine sportif. Les gardiens, par exemple, en font partie. Donc globalement on arrive assez facilement à ce chiffre.

### **M. Francis CAMMAL :**

Les conseillers assurent l'encadrement d'une équipe d'éducateurs et plus globalement et de façon plus transversale, ils mettent en place, ils organisent la politique sportive édictée par les élus. Ils sont donc amenés à intervenir dans les communes, au sein d'EPCI, dans les départements et les régions au même titre d'ailleurs que les opérateurs territoriaux.

Je vais vous donner quelques chiffres avant d'ouvrir un peu plus le débat. En France, il existe 795 titulaires conseillers territoriaux des activités physiques et sportives et 223 non titulaires, chiffres communiqués par le pôle sport du CNFPT.

En catégorie B nous avons en France 10 711 éducateurs territoriaux titulaires pour 3446 non titulaires ; en catégorie C nous avons 1501 titulaires pour 1820 non titulaires. Les autres chiffres que je souhaitais vous communiquer et qui illustrent le manque de cohérence entre le nombre de postes ouverts à certains concours et le nombre de recrutements in fine, on se retrouve sur l'état de ce qu'on appelle les listes d'aptitude à savoir la liste qui est émise par le CNFPT après chaque concours.

Je vais reprendre trois années de concours pour le conseiller (2000, 2003 et 2005) :

En 2000 nous avons 220 lauréats du concours conseiller territorial des activités physiques et sportives dont 154 ont été recrutés, le delta étant les gens qui n'ont pas pu valider leur concours. Autre spécificité à noter, contrairement aux concours de la fonction publique d'Etat qui vous valent d'être automatiquement nommés quand vous êtes lauréats, les concours de la fonction publique territoriale sont valables sur une période de deux ans et ne vous assurent pas pour autant un recrutement. En 2003, sur le même concours nous avons 236 lauréats dont 135 recrutés ce qui représente 57%. En 2006, les lauréats non recrutés depuis ont donc perdu le bénéfice de leur concours. En 2005, nous avons 218 lauréats et seulement 43 recrutés.

Pour le concours d'éducateur, prenons également trois dates (1999, 2002 et 2004) :

En 1999, 789 lauréats pour 577 recrutés (internes et externes confondus) ;

En 2002, 982 lauréats pour 686 recrutés ;

En 2004, 1187 lauréats pour 645 recrutés (soit 54%).

Ces chiffres n'ont d'autre intérêt que de vous présenter aujourd'hui la difficulté que nous rencontrons dans cette filière. En effet, le nombre de postes ouverts au concours ne garantit pas un recrutement automatique. Une collectivité qui veut ouvrir un poste, l'ouvre généralement parce qu'elle a en son sein un agent qui passe le concours. Si cet agent l'obtient, il est nommé, s'il ne l'obtient pas, la collectivité a la possibilité de refermer le poste. On a donc un lauréat qui se retrouve sans poste.

### **M. Patrick BAYEUX :**

La filière sportive est la seule filière qui n'est pas adossée à un service public des collectivités territoriales. Toutes les filières, la culture, le social, les pompiers, la police sont adossées à des missions de service public définies par le code général des collectivités territoriales. Ainsi quand on a créé la filière sportive en 1992, on se disait qu'on allait donner aux collectivités les outils, les moyens pour créer un véritable service public des sports. Nous avions dans l'idée de faire reconnaître le sport, un jour ou l'autre, dans les fameuses lois de décentralisation. Malheureusement ça n'a pas été le cas. Ca aurait dû fonctionner dans l'acte 2 de la décentralisation version Raffarin où il y a une procédure d'urgence, vous vous en souvenez. Or justement nous avons créé les conditions, suite aux Etats Généraux, pour qu'il y ait des répartitions de compétence et du coup que nous ayons une cohérence entre la filière créée en 1992 et les missions de service public des collectivités. Ca n'a pas fonctionné comme nous l'avions imaginé.

Jacques, les collectivités préfèrent-elles recruter, soutenir ou externaliser... ?

## **M. Jacques THOUROUDE, Président de l'ANDES :**

Francis CAMMAL représente l'ANDISS et moi l'ANDES. Ces deux associations sont très proches l'une de l'autre. L'ANDES est une association qui regroupe l'ensemble des élus chargés du sport sur le territoire national, DOM-TOM compris. Elle date de 1995 et regroupe plus de 1900 villes. Elle a grandi très rapidement.

Nous ne faisons pas de lobbying mais nous souhaitons que la participation des collectivités territoriales puisse faire partie du débat dans le cadre de la rédaction d'un certain nombre de textes mais également dans le cadre des relations avec les fédérations car nous étions en dehors de ces discussions. Un certain nombre de textes nous étaient imposés sans que nous ayons notre mot à dire. Les choses sont en train de changer puisque l'ANDES est présente aujourd'hui dans bon nombre d'institutions nationales comme au CNAPS (Conseil National des Activités Physiques et Sportives) bien entendu, également au CNDS (que se soit au comité de programmation, au conseil d'administration, comme dans les conseils territoriaux ce que nous avons souhaité).

Notre fonction première est d'échanger nos expériences. Un mandat d'élu, notamment d'élu municipal est de 6 ans. Le temps de mettre en place ce mandat fait que souvent nous avons peu de temps pour exécuter des projets. Ceci étant le temps c'est de l'argent et peut-être que nous pourrions économiser un certain nombre de dépenses inutiles. D'où ces échanges entre nous qui fonctionnent par l'intermédiaire d'un réseau Internet qui marche particulièrement bien puisque nous adressons tous les quinze jours une lettre d'information aux élus du territoire national. La réactivité est très forte à tous les niveaux. Ceci doit nous permettre de faire évoluer le sport et les moyens dévolus au sport. Moins gaspiller c'est peut-être finalement plus de moyens dans notre domaine mais c'est aussi faire évoluer les enveloppes à tout niveau. Parce que c'est vrai que, nous le vivons dans nos collectivités, le sport c'est souvent le dernier budget. Avant on grignotait sur les routes et maintenant on aurait tendance à négliger certains équipements (retard dans la remise en état d'un équipement ou retard de telle réalisation qui nécessite des créations d'emplois pour le fonctionnement). Ca ne nous fait pas tellement plaisir à nous élus qui essayons d'avoir une programmation, qui essayons de travailler en concertation avec nos associations locales pour essayer de favoriser un développement des pratiques sportives. Nous donnons, toutes les collectivités confondues, près de 8 milliards d'euros au sport, ce qui est important compte tenu de ce que peut donner l'Etat ou d'autres collectivités bien qu'elles y viennent progressivement. Le Conseil Général dont ce n'est pas la compétence y vient. Le Conseil Régional dont ce n'est pas la compétence y vient au travers de la formation et de l'emploi mai aussi de l'aménagement du territoire dans le cadre de l'aide à la réalisation immobilière. Cependant, nous pensons que nous avons encore des efforts à fournir et que notre territoire a pris du retard dans les équipements sportifs. Nous avons besoin d'équipements plus modernes, qui soient plus fonctionnels et plus sécurisés. C'est un des objectifs de notre association mais c'est aussi de participer au débat public, et celui-ci en est un. Notre structure dispose de trois permanents. Nous sommes créateurs d'emplois. Nos recrues sont notamment issues de filière STAPS.

Ceci étant, quelle est l'orientation des collectivités territoriales ?

De plus en plus on regarde de très près les coûts de fonctionnement ce qui fait que des collectivités s'orientent vers des gestions déléguées. Il faut le dire, la fonction publique territoriale est quelque chose de lourd à gérer et le manque de souplesse amène la plupart des collectivités à faire de la gestion déléguée, voire à trouver ou à adapter un certain nombre de structures dans le cadre de régie personnalisée ou de régie intéressée. C'est quelque chose de nouveau en soi. On se retrouve donc avec de la gestion de droit privé ce qui peut apporter, notamment dans le cadre de l'animation, une certaine souplesse dans le turn-over. Il faut être clair, les gens embauchés comme animateur quand ils ont 25 ans ne veulent pas rester 30 ans au même endroit à faire la même chose. Et souvent le privé peut apporter des opportunités ce que ne permet pas le carcan de la fonction publique territoriale.

**M. Patrick BAYEUX :**

La gestion déléguée ne va pas contre la création d'emplois ?

**M. Jacques THOUROUDE :**

Pas du tout ! Je crois que c'est peut-être aussi une solution pour nous élus, un moyen détourné de favoriser la création d'emplois en créant une structure déléguée à côté. C'est ce que je m'apprête à faire dans ma collectivité parce que nous avons décidé de ne pas embaucher plus aujourd'hui.

Les collectivités, quelque soit l'appartenance politique des élus, ont cette appréhension de servir. Il faut savoir que les structures sportives au sein des collectivités sont un peu à part. Elles sont en contact direct avec les associations donc avec les concitoyens ; la pression est forte. Le taux d'absentéisme dans mon secteur est le plus bas de l'ensemble de la collectivité d'une part parce que les fonctionnaires font bien leur travail mais également parce que la pression et l'attente de la part des associations sont fortes. Ainsi le samedi et le dimanche ces agents sont aussi sur le terrain. C'est pourquoi en tant qu'élus, nous sommes un peu frustrés de ne pas pouvoir à certains moments augmenter les capacités. Les collectivités sont coincées entre la pression de nos concitoyens qui demandent plus mais qui souhaitent dans le même temps payer moins d'impôts.

En matière d'emplois nous avons assisté à la fin des « emplois-jeunes », contrat qui n'a pas été pérennisé malgré les engagements pris au moment de sa création. Nous, collectivités, avons été confrontés à des situations humaines difficiles. Nous avons pu accompagner certains dossiers mais il nous a été impossible d'assurer le remplacement du financement de l'Etat en totalité. Et pourquoi choisir telle association plutôt que telle autre ? Nous devons montrer une certaine équité dans les relations que nous entretenons avec les associations. Je reste optimiste. Nous sommes en train de travailler avec des associations sur des conventions à trois ans, en dehors des contrats d'objectifs, pour essayer de stabiliser un certain nombre d'emplois pour lesquels les associations se seraient engagées pour gérer leur activité.

Il y a aussi un phénomène dont vous avez largement débattu, la mutualisation d'emplois, qui fait son chemin, qui fonctionne dans ma collectivité assez bien et qui devrait être développé. Cependant les associations restent prudentes car il est souvent délicat de partager un emploi administratif ; partager un autre poste est néanmoins plus facile.

**M. Patrick BAYEUX :**

On a quand même aujourd'hui le sentiment que les collectivités sont dans une période de stagnation des subventions, voire de diminution et en tout cas pas d'augmentation. Ça veut dire que les leviers pour la création d'emplois dans les associations ne passeront pas par du soutien public communal. Peut-être par des dispositifs de type Conseil Régional mais en tout état de cause pas par les municipalités ou intercommunalités. Aujourd'hui la marge de manœuvre des associations est faible et la seule qu'il puisse y avoir, c'est de faire payer la cotisation un peu plus chère.

**M. Jacques THOUROUDE :**

Quand on regarde les budgets dans les assemblées générales, on est étonné par certaines dépenses et évolutions ; et notamment par certaines fédérations qui pompent assez généreusement les associations. Je vais citer celle du foot. Il se trouve que la subvention que j'attribue à l'association passe directement au district ou à la ligue. Je considère que c'est inacceptable. Quand nous donnons une subvention c'est pour permettre une pratique au plus grand nombre. C'est aussi aider l'association à favoriser son fonctionnement ce qui peut générer également la création d'emplois. Il faudrait que les fédérations cessent cette pratique car je pense que c'est un frein à la création d'emplois.

**M. Patrick BAYEUX :**

Francis, tu évoquais tout à l'heure un certain nombre d'évolutions de négociations dans le cadre de la filière sportive des collectivités territoriales, ça en est où car on en entend parler depuis un moment ? On a entendu parlé d'une refonte des cadres d'emplois de catégorie A (sport, culture), je sais qu'il y a un débat là-dessus. Faut-il maintenir la filière sportive en tant que telle car on s'aperçoit que les gens sont un peu verrouillés par des systèmes de quotas ou ne faudrait-il pas réfléchir à une évolution statutaire au même titre que la culture ?

**M. Francis CAMMAL :**

La création de la filière en 1992 s'est imposée. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Des choses très intéressantes ont été proposées. Sauf qu'aujourd'hui les métiers évoluent. Le métier de responsable des sports ou de conseiller territorial des activités physiques et sportives lui aussi a évolué. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, et Jacques THOUROUDE, pourrait le confirmer, on est plus uniquement sur des politiques sportives mais bien sur des politiques beaucoup plus transversales, des politiques sportives, éducatives, sociales, etc. Et le sport peut être assez facilement transposé d'un secteur sur un autre.

Je ne vais pas ouvrir de polémique mais on dit souvent que le sport est un remède à pas mal de maux au sein des collectivités. Le rôle de conseiller territorial des activités physiques et sportives n'est plus aujourd'hui uniquement de traiter la problématique sportive. Il est amené à régler des problèmes de management, de budget, d'urbanisme (avec la mise place d'équipements sportifs). On s'interroge donc sur la nécessité de maintenir ce niveau de concours de cadre A et de le renfermer sur une problématique qui est celle du sport. Il faudrait donc ouvrir ce concours et deux scénarios sont imaginés :

- Le premier selon lequel on proposerait une « option sport » au concours d'attaché, comme il existe « une option animation » ;
- Le deuxième selon lequel on proposerait de rassembler les « petites » filières (culture, sport, etc.) et d'ouvrir une filière qu'on appellerait « service à la population ».

Nous constatons que les collectivités qui ouvrent des postes de responsable de service des sports demandent généralement des responsabilités à la fois sur le sport, le tourisme, la jeunesse, les loisirs, l'enfance, l'éducation, etc. et demandent souvent des agents de catégorie A (attaché, conseiller ou autre) donc nous sommes bien là dans une logique d'ouverture.

### **M. Silvère DUTIL, Président du CFASAT (CFA Sport, Animation, Tourisme et Loisirs d'Aquitaine) :**

Je voudrais faire deux réflexions, une sur le concours de recrutement ETAPS (Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives) que je vis actuellement avec les externes que nous avons lundi et mardi pour l'inter-région à Toulouse et la deuxième sur les déceptions et espoirs que l'on peut avoir au niveau des collectivités.

Après avoir interrogé pendant deux jours des candidats au concours ETAPS il ressort que quasiment tous viennent par défaut à la fonction publique territoriale. Neuf sur dix sont des étudiants de STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) qui ont tenté à plusieurs reprises le CAPES et qui sont découragés par le manque de poste. Je pense de plus qu'ils sont mal préparés. Ils sont prêts à donner des cours d'éducation physique mais ne savent pas ce qu'est un service des sports, ce qui le différencie d'un OMS, combien de temps dure un mandat de maire, etc. C'est un problème dont nous devons parler car beaucoup ne pourront pas trouver de poste même avec le concours.

Parlons maintenant de la situation sur le terrain dans les collectivités. A Pâques, je l'ai vécu dans ma commune, les formations et les interventions des ETAPS dans les écoles ont été supprimées sans crier gare. Il y avait de toute façon assez peu d'ETAPS dans les communes et j'étais tout à fait d'accord pour le service public. Le problème c'est que les interventions des municipaux dans les écoles ont souvent été freinées par le Ministère de l'Education Nationale. Pour moi l'intercommunalité est un espoir pour les petites communes qui ne peuvent pas avoir un opérateur ou un ETAPS mais je constate qu'on recrute dans la voirie, dans l'assainissement mais pas dans le secteur sportif.

### **M. Jacques THOUROUDE :**

Nous avons fait à l'ANDES une enquête sur le territoire et nous avons été surpris des réponses. Certaines communautés de communes ou communautés d'agglomérations estimaient avoir une compétence sportive tout simplement parce qu'elles géraient l'équipement sportif. C'est une fausse idée du problème. Elles se sont transférées l'équipement sportif notamment pour une mutualisation de fonctionnement mais elles n'ont pas pris la compétence sportive. Très peu l'ont prise. Ca a été le cas de la communauté de communes de Niort qui a pris la compétence sport et qui l'a généralisé. Ca n'a duré qu'un temps car ils n'ont pas eu la réflexion suffisante pour savoir ce qu'il fallait transférer, mutualiser, intercommunaliser, ce qu'était le sens de cette mutualisation. Ce sont des exemples comme celui qui suit dont nous devons nous inspirer. La ville de Cholet a commencé par les équipements structurants. L'équipement structurant, le sport de haut niveau, l'événementiel, et pourquoi pas, un certain nombre d'animations sportives peuvent irriguer un certain nombre de communes qui n'ont pas de service des sports.

A l'ANDES nous avons proposé que l'Etat réfléchisse à une dotation limitée dans le temps comme cela a été fait lorsque l'on a créé les communautés d'agglomérations et de communes avec une dotation spéciale de 250 F par habitant à l'époque et ceci pendant trois ans. Cela a permis aux communes de se regrouper. Cependant elles se sont regroupées pour récupérer le pactole et il ne faut pas que ce soit dans ce sens là. On pourrait avoir une dotation pour les communautés d'agglomération qui prennent la compétence sport, réalisent un certain nombre d'équipements sportifs à l'intérieur de la communauté d'agglomération. Nous devons dans le cadre des communautés d'agglomérations développer cette option sport et il faut qu'on fasse du lobbying. Il faut aussi que nos présidents de communautés, nos maires puissent accepter de donner une part de leur responsabilité à une gestion plus large.

### **M. Patrick BAYEUX :**

Juste un mot sur l'intercommunalité. L'enquête qu'a fait l'ANDES il y a un an montre qu'un certain nombre de collectivités intercommunales ont pris la compétence mais pour autant elle est vide. C'est une compétence statutaire mais elle est vide. Le sport n'est pas isolé. Pourquoi le législateur de 2004 puis de 2005 a obligé les communautés à définir l'intérêt communautaire avant le 13 août 2006, c'est bien évidemment pour les forcer à définir l'intérêt communautaire.

Par ailleurs, le deuxième point que je souhaite souligner c'est qu'on peut faire des politiques sportives sans avoir pris la compétence. L'étude que tu as faite avec la DRJS l'année dernière ici a montré que prendre une compétence est extrêmement compliqué et ceci parce qu'il faut un vote à la majorité qualifiée ; il faut donc un débat politique et s'il n'y a pas de consensus trouvé au niveau de l'intercommunalité on y va pas. C'est pourquoi on préfère faire de la prestation c'est-à-dire faire de la politique sans compétence et là aussi il faut nuancer cela.

Le vrai problème c'est que je ne suis pas sûr que l'intercommunalité au niveau des communautés urbaines et des communautés d'agglomérations soit une solution à l'emploi. En effet on s'aperçoit que l'intercommunalité quand elle existe, porte sur les équipements, sur le sport professionnel ou sur le soutien au sport d'élite essentiellement et qu'elle est quasiment impossible sur l'animation parce qu'il y a un tel territoire (27 à 30 communes en moyenne) et une telle hétérogénéité que si on voulait prendre l'animation ça nécessiterait des coûts que l'on ne peut pas supporter. La solution n'est pas au niveau de la communauté d'agglomération ou la communauté urbaine c'est au niveau intercommunal qu'il ne faut pas confondre avec l'intérêt communautaire. L'intérêt communautaire porte sur toute l'agglomération ; l'animation, elle, fonctionne à un niveau intercommunal car les politiques d'animation se font sur 3 ou 4 communes. Je pense que l'intercommunalité au niveau des communautés de communes peut être une solution à l'emploi parce que là nous sommes sur un niveau de territoire pertinent. Aujourd'hui on commence quand même à réfléchir à un niveau intermédiaire entre la commune et l'intérêt communautaire qui est l'intercommunalité sur lequel on pourrait avoir des politiques éducatives.

**Mme. Yvette BENAYOUN-NAKACHE, Conseillère Régionale Midi-Pyrénées :**

Je tiens à vous saluer et vous demander de bien vouloir excuser mon retard. Il y a à Toulouse, dans notre département et notre région un bon nombre de manifestations sportives et c'est avec grand plaisir que je me joins à vous pour cette fin de matinée.

Avant de me lancer dans ce que la région Midi-Pyrénées a créé à savoir les emplois associatifs, je voudrais dire quel est l'attachement de la région Midi-Pyrénées en matière sportive, sous l'impulsion du Président Malvy qui m'a demandé de bien vous saluer. D'ailleurs, à l'initiative de la région Midi-Pyrénées, un colloque s'était déjà tenu sur l'emploi dans le sport, si mes souvenirs sont bons, fin 2000 à Albi. Sous la précédente mandature le Conseil Régional avait aidé aux « emplois-jeunes » en matière sportive, culturelle et politique de la ville. La région Midi-Pyrénées a avec le sport une implication totale que ce soit au niveau des fédérations, des ligues, des clubs sportifs, grands et petits et des associations sportives qui s'appuient sur un bénévolat très important dans notre région et que je tiens à saluer. Pour ce faire le Conseil Régional dispose d'une commission sport dont je fais partie et qui est présidée par Bernard LOUMAGNE ainsi que de la commission formation. Il s'est doté également d'une vice-présidence à la vie associative et citoyenne où le sport a une place prépondérante.

Devant le désengagement de l'Etat, la région a volontiers mis en place un dispositif appelé « Emplois Régionaux Associatifs Mutualisés ». Ce dispositif vient d'être créé. La région Midi-Pyrénées a prévu de créer d'ici la fin de la mandature 1500 emplois associatifs, qui ne sont pas uniquement dans le domaine sportif mais également dans la politique de la ville et dans la culture. La région a créé ces emplois associatifs pour répondre à une double ambition, à savoir soutenir les actions des associations et susciter la création d'emplois qualifiés et durables. Il est aussi important de favoriser les projets de

création d'emplois portés par les associations. L'emploi créé doit donner lieu impérativement à un contrat à durée indéterminée et on sait dans la période actuelle ce que ça a d'important.

Les activités doivent permettre une mise en commun des moyens, ce qu'on appelle une mutualisation à laquelle vous venez de faire allusion. L'emploi créé doit concerner un poste d'utilité publique c'est-à-dire que l'activité doit être non marchande, l'association doit avoir un but non lucratif, et l'activité doit être d'utilité collective, de proximité. L'activité créée doit s'exercer dans le cadre d'une intercommunalité ou d'une politique territoriale qui sont les communautés de communes, les pays qui sont importants dans notre région, les agglomérations, les territoires de politique de la ville dans laquelle la région est très impliquée et aussi les parcs naturels. Les activités doivent s'exercer essentiellement dans des secteurs correspondants aux priorités régionales. L'effectif salarié permanent de l'association doit être inférieur ou égal à 5 équivalents temps plein hors CES, CEC ou EJ et autres emplois aidés. Pour aider les demandeurs d'emplois, les postes ainsi créés leur sont destinés. Comment y parvient-on ? La région finance une partie du SMIC annuel et les charges patronales qui lui sont liées. L'aide est forfaitaire et dégressive. Les associations qui en sont bénéficiaires sont ainsi encouragées à chercher des financements pour pérenniser le poste créé. Cette aide est majorée si le salarié n'a pas de qualification et dispose d'un bas niveau de formation initiale. L'aide est minorée dans le cas où un poste est créé au sein d'une tête de réseau associatif. Ce processus vient d'être mis en place et il a besoin techniquement d'être explicité. Ces emplois associatifs s'adressent aussi aux salariés en général et aux associations qui les emploient. Je ne rentrerai pas dans les détails. Cependant si vous avez des questions précises, j'y répondrai.

**M. Patrick BAYEUX :**

Vous parlez de 1500 emplois créés par an ?

**Mme. Yvette BENAYOUN-NAKACHE :**

Non, 1500 emplois créés au total jusqu'en 2010, le temps de la mandature.

**M. Patrick BAYEUX :**

Si on arrive à 1500 emplois créés au bout de 6 mois, vous arrêtez ?

**Mme. Yvette BENAYOUN-NAKACHE :**

Nous avons lancé le processus il y a peu de temps. Petit à petit les associations montent en puissance. Ensuite, c'est régional. Et bien écoutez, on verra ! Pour l'instant, il y a une programmation de 1500 emplois associatifs ainsi que tout ce dont j'ai parlé tout à l'heure dans le cadre de la formation par la validation des acquis d'expérience par le biais de la politique régionale sportive qui est assez importante. C'est un accompagnement en plus. Si nous pouvons augmenter ce nombre d'emplois, chemin faisant, on le fera. En attendant le processus vient d'être lancé.

Je propose à l'assistance de prendre la parole. Avez-vous des questions, des témoignages ? Quelqu'un veut-il intervenir ?

**M. Nicolas VERDON, Président du Groupement Profession Sport**

Une des solutions à la création d'emplois, on l'a dit ces deux derniers jours, c'est la mutualisation et c'est vrai que dans les effets, il y a une problématique de mutualisation en terme d'horaires. Un éducateur sportif, en club, ne peut travailler que le soir et le week-end. S'il est à l'école, c'est dans la journée, si on est en périscolaire, c'est sur d'autres temps. Une des solutions qui marche pour la création d'emplois, c'est justement le partenariat entre les collectivités et les associations du territoire. Le partage d'emplois a un bassin local, en ne partageant pas géographiquement mais en partageant en terme d'horaires. Sauf que Silvère l'a rappelé hier, et il y a un certain nombre d'autres exemples, les partenariats entre une collectivité et une association sur le partage d'emplois sont très risqués, très limités sur le plan juridique. Il y a des systèmes de prestations de service, des collectivités fonctionnent comme cela ; néanmoins on attend la loi sur la ruralité pour savoir s'il va y avoir vraiment des ouvertures sur les groupements d'employeurs. N'y a-t-il pas là une piste pour aider les associations sans pour autant créer obligatoirement des temps pleins qu'elles ne peuvent pas financer et sur lesquels elles n'ont pas de temps d'emploi suffisant. Et enfin gérer ce lien qui me paraît fondamental entre EPS, APS et activités clubs car si l'on veut insérer un certain nombre de jeunes qui sont loin de la pratique sportive, il faut qu'ils aient des phases, des paliers qui soient rassurants culturellement pour pouvoir intégrer les clubs.

**M. Patrick BAYEUX :**

Sur la question des groupements d'employeurs ouverts aux collectivités, vous savez qu'il existe un dispositif dans la loi sur les territoires ruraux qui permet d'ouvrir les groupements d'employeurs aux collectivités sous un certain nombre de conditions et notamment de temps de travail et de nature des activités exercées. Je parle sous le couvert du spécialiste. C'est bien ça, non ?

**Intervenant non identifié :**

Justement non. Le décret n'éclaire pas beaucoup. Nous étions justement sur la réflexion de l'applicabilité du décret d'application aux groupements d'employeurs et c'est une des questions qui a été posée ici.

**M. Patrick BAYEUX :**

Tout le monde comprend de quoi on parle. Attendez, il faut que je retrouve mon texte. C'est l'article...

**M. Nicolas VERDON :**

Pendant que Patrick recherche, une question à Jacques THOUROUDE. Est-ce une démarche que l'on peut essayer d'instituer au niveau politique pour tenter de simplifier les relations entre la collectivité

locale et ces associations en terme de partage d'emplois et de relations ? Alors je sais, il y a des protections du cadre d'emploi mais il n'empêche que, vous l'avez dit, l'emploi interne aux collectivités en ce moment ne fonctionne pas très bien et il existe des limites financières aux emplois dans les associations. Ne peut-on pas travailler sur cette mixité ?

**M. Jacques THOUROUDE :**

Ca existe dans certaines collectivités. Les associations, elles-mêmes, s'organisent pour mutualiser ces emplois mais ça reste quand même très frileux. Les collectivités ont tendance, de plus en plus, à mettre en place des contrats d'objectifs, des conventions. Il faut dire aussi que le trésor public général demande souvent qu'on lui présente des contrats d'objectifs sinon il ne paye pas, il ne mandate pas. Le simple fait de voter une subvention en conseil municipal ne suffit pas. Mais là aussi nous répondons à un besoin, à une attente.

Par ailleurs je souhaiterais souligner une difficulté à laquelle nous sommes confrontés dans les collectivités. Certains dirigeants d'association se retrouvent employeurs sans posséder le bagage nécessaire surtout dans le domaine de la gestion des ressources humaines. Je crois cependant que les choses sont en train d'évoluer puisque des formations adaptées sont proposées.

Pour conclure les collectivités soutiennent des emplois dans la mesure où cela a pour conséquence de stabiliser un poste. On intègre aussi souvent les districts et les ligues dans ces opérations ce qui permet d'élargir le cercle pour mutualiser, financièrement parlant, un poste dans une seule structure.

**M. Patrick BAYEUX :**

Pour revenir au texte sur le développement des territoires ruraux et au décret d'application, deux dispositifs vous concernent au premier chef. Le dispositif de création de groupement d'employeurs composé de collectivités d'établissements privés. Les collectivités d'établissements publics ne peuvent pas constituer la moitié des membres donc l'on crée un groupement d'employeurs entre collectivités et établissements privés (clubs, etc.).

Le premier problème est le suivant : les tâches que l'on confie aux salariés mis à disposition d'une collectivité s'exercent exclusivement dans le cadre d'un service public industriel et commercial. Deuxième problème, elles ne peuvent constituer l'activité principale des salariés du groupement et le temps consacré par chaque salarié du groupement pour le compte des collectivités doit être inférieur à un mi-temps. Nous avons donc deux contraintes, une contrainte de service public industriel et commercial et une contrainte de temps. On nous dit qu'un décret d'application va nous expliquer tout cela mais ce décret n'explique rien. Le décret dit simplement sur quelle convention collective doit être régenté le groupement. Ainsi lorsque l'ensemble des adhérents de droit privé exercent la même activité et ont la même convention collective, par exemple celle du sport, c'est la convention du sport qui s'applique et si on mélange sport, culture, animation socioculturelle, et qu'on a alors trois conventions collectives différentes et bien là il faut qu'ils se mettent d'accord. On s'en doutait !

Le vrai problème se pose sur la logique de service public industriel et commercial. Et là il n'y a pas d'interprétation. Le service public administratif du sport n'a pas fait l'objet d'une définition par le législateur de la décentralisation. L'Etat a ses missions de service public. Les fédérations participent à des missions de service public dans le cadre des délégations de service public. Pour ce qui concerne les collectivités territoriales, charge à chaque collectivité de définir sur le fondement de la clause générale de compétence ce qui est de service public administratif. Donc le périmètre entre le service public administratif et le service public industriel et commercial est très fluctuant selon les collectivités. Donc j'aurais tendance à dire qu'à partir du moment où nous avons des agents qui sont mis à disposition de clubs donc pour des missions qui n'entrent pas strictement dans le service public fondamental de la collectivité, je ne vois pas pourquoi on pourrait avoir une interprétation qui aille contre le dispositif. Je pense qu'il faut avoir une certaine souplesse dans cette interprétation. Sinon il faut que le juge se prononce et ça aura immanquablement de grosses conséquences sur ce qu'est le service public industriel et commercial.

**M. Nicolas VERDON :**

Je crois que partager un BEESAN qui intervient sur la piscine de la commune, ce qui peut être considéré comme un service industriel et commercial parce qu'il y a des recettes importantes, ça peut fonctionner. En revanche, il va être très difficile de défendre que l'on est sur un service industriel et commercial dans le cas du partage par un groupement d'employeurs d'un éducateur qui dispense des cours d'EPS en école primaire.

**M. Patrick BAYEUX :**

Mise à part le temps du service public administratif qui est celui à mon avis de l'école, pour le reste, il faut y aller. Dès l'instant où on sollicite la contribution de l'utilisateur sur les activités proposées, on peut y aller. A partir du moment où il y a une participation financière, moi je pense que le champ est ouvert.

Le deuxième dispositif concerne les centres de gestion. Ils vont pouvoir, en vertu de l'article 61 de cette loi, recruter des éducateurs. On peut imaginer que, comme ce sont les centres de gestion qui vont organiser les concours en 2009, ils vont pouvoir recruter des éducateurs et les mettre à disposition des clubs sportifs. Ils le font déjà au niveau des collectivités. Pour un temps qui ne doit pas dépasser le mi-temps, ils pourront les mettre à disposition et là sans conditions particulières. Ça pose un problème. A terme on aura deux opérateurs sur le territoire : vous, Profession Sport, qui pouvez vous structurer en groupements d'employeurs et mettre à disposition des personnels dans des collectivités pour des activités en dehors de l'école et les centres de gestion qui eux aussi vont pouvoir recruter des agents et les faire intervenir dans des clubs.

**Mme. Yvette BENAYOUN-NAKACHE :**

Il est toujours difficile de rentrer dans un débat quand on n'a pas assisté au début. Je voulais revenir sur notre dispositif régional « Emplois Régionaux Associatifs Mutualisés » (ERAM). Il est vrai que 1500 emplois associatifs ça peut paraître peu si on s'arrête au chiffre lui-même. Cependant on voit ce que chacun de ces emplois a de bénéfique pour les associations et pour l'ensemble de la mutualisation des moyens. Ils permettent aux associations et aux clubs de dégager et d'utiliser à d'autres fins les financements qui auraient dû être consacrés à ces emplois. De plus les personnes qui bénéficient de ces emplois associatifs ont également accès à une formation professionnelle.

Notons par ailleurs que la région Midi-Pyrénées, dans sa commission sport, a revu les critères sportifs pour que beaucoup plus de clubs puissent bénéficier de l'aide apportée aux manifestations.

Vous voyez que toute la politique sportive a un impact sur l'emploi dans le sport et la région Midi-Pyrénées a une volonté politique sportive très importante.

**M. Patrick BAYEUX :**

Je vous demanderai à chacun un mot de conclusion sur l'enjeu pour les collectivités et l'emploi sportif.

**M. Jacques THOUROUDE :**

Nous avons une structure de fonctionnement dans le sport qui fait que tout repose sur du bénévolat. Je suis souvent admiratif de voir ce que peuvent générer les bénévoles en terme d'activité et en terme d'emplois. Je crois qu'il faut faire attention à ne pas compliquer la vie de ces bénévoles si on veut favoriser la création d'emplois. Il est vrai que nous sommes dans un monde juridique, de droit, de contraintes qui fait que les présidents d'associations, les trésoriers, les secrétaires, les membres du bureau souhaitent être accompagnés par des personnes qui sont polyvalentes. La formation doit donc être la plus large possible. Nous devrions avec l'ANDES pouvoir vous aider dans l'approche que pourraient avoir les élus pour faciliter un certain nombre de débouchés. C'est notre rôle de mutualiser les expériences.

Nous avons un comité directeur à La Rochelle le 3 juin prochain. Je pense que nous aurons l'occasion d'en discuter pour essayer de vous aider dans votre démarche ; vous faire profiter de notre réseau qui touche quand même les collectivités et pratiquement toutes les villes de plus de 10 000 habitants. C'est l'offre que je peux vous faire et qui correspond à ce que nous souhaitons aussi dans le cadre du développement du sport et de la pratique sportive dans notre pays.

**M. Francis CAMMAL :**

J'aimerais apporter un dernier élément par rapport à l'intervention de tout à l'heure et pour prendre le contre-pied de l'emploi sportif au sein des associations. Il y a un autre levier que les collectivités utilisent pour soutenir les associations sportives quand elles n'ont pas les moyens de recruter ou de faire appel à des structures comme les vôtres. C'est tout simplement la mise à disposition des

éducateurs pour ces associations. Quelquefois la collectivité soutient, appuie l'association en mettant son personnel technique à sa disposition. C'est une forme de subvention indirecte.

**M. Patrick BAYEUX :**

Sur l'avenir de la filière, un vœu... ?

**M. Francis CAMMAL :**

Un vœu pieux ? Je crois qu'il y a un cadre d'emploi à maintenir et à préserver au sein de cette filière, ce sont les éducateurs territoriaux. Il faudrait peut-être revoir les modalités d'organisation des concours. On sait que les centres de gestion vont en reprendre l'organisation. Il y a eu un premier pas vers la modification de leur contenu. Cependant aujourd'hui nous avons vu qu'il y avait encore un peu de travail dans ce domaine.

Patrick le précisait tout à l'heure, il y a une évolution possible en ce qui concerne le cadre d'emploi des opérateurs. Le texte, en date du 16 avril au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, sera étudié par les députés très prochainement. L'idée c'est de faire que nous ayons des opérateurs territoriaux titulaires du BNSSA qui puissent prendre en charge la surveillance des établissements de bain ce qui ouvrirait un peu le cadre d'emploi des éducateurs. Et puis comme je le disais les conseillers territoriaux des activités physiques et sportives font la proposition d'ouvrir leurs compétences et de modifier l'organisation des concours avec une ouverture sur des problématiques plus transversales.

**M. Patrick BAYEUX :**

Yvette BENAYOUN-NAKACHE, le mot de la fin ?

**Mme. Yvette BENAYOUN-NAKACHE :**

Oui, c'est bien gentil. Je ne sais pas comment ça se passe dans les autres régions mais dans la région Midi-Pyrénées nous travaillons d'une façon très harmonieuse et très solidaire avec tous les milieux sportifs. C'est la volonté de notre Président, M. Malvy, d'avoir une politique sportive forte (emplois associatifs, validation des acquis d'expérience, formation) par le biais des commissions sport et politique de la ville. Nous savons que le sport est un vecteur social important, qu'il est au cœur de la solidarité. C'est l'occasion pour moi de saluer à nouveau les bénévoles sur lesquels tout repose.

## **11h30 Conclusion par Monsieur Roger BAMBUCK, Inspecteur Général de l'Éducation Nationale**

### **M. Nicolas VERDON, Président du Groupement Profession Sport :**

Monsieur le Ministre, je vous adresse à nouveau mes remerciements au nom de tous les professionnels, directeurs, élus de Profession Sport qui sont très heureux de vous accueillir ici. Nous allons vous laisser la parole pour, peut-être, nous donner votre regard après une quinzaine d'années. Le bébé, votre bébé a bien grandi, en tout cas il est en pleine forme et il fonctionne toujours en France de façon très dynamique. Il nécessite des adaptations, il en nécessitera d'autres mais ses fondations sont stables, j'en suis certain et il va continuer à grandir.

### **M. Roger BAMBUCK, Inspecteur Général de l'Éducation Nationale :**

Merci beaucoup, merci de votre invitation.

Si un jour vos enfants vous demandent de leur expliquer ce qu'est la procréation, comment on peut sur une toute petite chose, quinze ans après, voir un colosse devant soi, et bien vous prendrez l'exemple de Profession Sport. Il y a quinze ans, ça correspondait à une volonté politique, ça a étéensemencé, le terrain était favorable et maintenant vous êtes sur l'ensemble de la France organisés en Profession Sport et je vous félicite de cette persévérance car ça n'a pas été si facile que cela.

L'idée est simple, c'est une bonne idée mais apparemment les esprits ne sont pas toujours disponibles pour comprendre la simplicité de l'idée. Peut-être que si nous avions fait plus compliqué, ça aurait marché après tout.

Vous avez persévéré et vous avez devant vous un boulevard qui va vous être utile pour l'emploi. Il vous sera utile pour la compréhension du sport et du rôle d'une collectivité publique, territoriale et locale. Je m'explique. Vous avez un boulevard sur l'emploi. L'échange auquel j'assistais tout à l'heure montre que beaucoup de choses ont été faites et beaucoup restent encore à faire car la caractéristique que nous avons dans notre pays c'est que les acteurs du sport ne se parlent pas. Regardez, où sont les représentants des associations sportives ? Où sont les représentants des clubs ? Or eux, ils ont des choses à nous dire, à vous dire, à entendre aussi de nous concernant l'emploi. Les enjeux sont importants. Lorsqu'un club de football d'une petite commune ou d'une communauté de communes change de division, le coût et les compétences qui sont exigées sont excessivement importants. Qui mieux que vous peut attirer l'attention d'une collectivité locale, des dirigeants et des entreprises lorsqu'ils mettent un doigt dans un tel engrenage. Ils ne savent pas toujours qu'il va falloir payer un entraîneur deux fois voire quatre fois plus cher en passant d'une division départementale à une division régionale. Vous devez expliquer cela car les élus locaux, avant de prendre la décision d'accompagner un club, doivent être éclairés sur l'ensemble des écueils qu'ils vont rencontrer sur leur chemin.

Tout à l'heure M. THOUROUDE parlait des compétences qui étaient demandées aux cadres de catégorie A, non plus d'être seulement des responsables de sport, mais d'avoir une palette beaucoup plus large. Le sport s'est tellement complexifié que nous avons besoin de gens de plus en plus pointus, spécialisés. Vous avez besoin d'experts. On ne peut plus dans une commune décider sur la simple volonté du maire d'implanter un équipement sportif quelque part. Les écoles vont le fréquenter et il faut donc tenir compte du trajet entre l'école et l'équipement sportif. Il faut savoir qui va utiliser cet équipement pour ne pas tomber dans le piège qui nous est largement ouvert. En effet, j'assistais il y a quelque temps à une réunion sur les équipements sportifs et leur gestion. Bien sûr ça pose problème à tous les maires de toutes les communes, quelque soit leur taille. Vous savez très bien que si ce n'est pas la commune qui paye, c'est l'utilisateur. Vous savez aussi qu'une commune ne peut pas faire payer l'équipement et faire payer également l'utilisateur. Et bien un marché s'est ouvert. Des officines, des bureaux d'études proposent aux communes de prendre en charge la gestion des équipements sportifs pour faire des activités commerciales. Elles pensent que seules les activités commerciales sont susceptibles de rentabiliser l'équipement. Je bondis de ma chaise quand j'entends un de ces représentants de bureau d'études dire qu'il n'est pas normal qu'entre 14h00 et 17h00 ce soient les écoles qui utilisent ces équipements parce qu'il y a, à cette heure-là, une part de marché excessivement lucrative à savoir les gens du 3<sup>ème</sup> âge. Vous voyez, le risque est là. Il faut expliquer au maire, avec un langage technique, que la vocation d'un équipement sportif est aussi de recevoir les enfants des écoles et lui expliquer le risque politique qu'il y a. Certes les gens du troisième âge votent d'une manière préférentielle. Mais entre 100 personnes du troisième âge et 300 élèves dans un établissement scolaire, le maire fait vite le calcul et voit son intérêt.

Vous échangez tout à l'heure de façon très précise autour de la loi. Tout cela est extrêmement compliqué. Je me mets à la place d'un bénévole d'une association qui ne comprend rien aux histoires de tiers temps, quart temps, emploi d'intérêt public, etc... Il faut simplifier tout cela. Ce sont les cadres de catégorie A qui peuvent le faire et vous aussi, Profession Sport, car vous êtes inscrits dans le concret.

Inscrits dans le concret, par exemple sur une des responsabilités des collectivités territoriales qui est celle de la construction des équipements sportifs mais également plus compliqué, la rénovation de ces équipements. Les habitudes sont déjà prises. Les associations et les écoles fréquentent les équipements et tous demandent à en profiter plus, d'autant que les fédérations nous mettent des normes de plus en plus compliquées. Quelqu'un doit faire l'interface ; c'est celui qui rencontre tous ces différents acteurs, et vous en faites partie. Vous les rencontrez pour savoir quelle est la nature réelle de leurs besoins, leur capacité à tenir les engagements qu'ils prennent.

Le temps joue contre nous. Il aura fallu 15 ans pour faire fonctionner Groupement Profession Sport. C'est un travail quotidien que d'expliquer ce qu'est Profession Sport. A l'extérieur de nos relations concernant l'encadrement des activités sportives, le monde bouge très vite. Souvenez-vous, il y a 15 ans, le professionnalisme dans le sport n'avait pas la même signification qu'aujourd'hui. Je vous parle de la pratique. Il y avait quelques grands sports professionnels comme le football mais le rugby, par exemple, ne l'était pas à l'époque. Le professionnalisme et l'amateurisme dans le sport font toujours

débat. Aujourd'hui le professionnalisme est banalisé. La question suivante reste posée et vous devez vous la poser au sein de votre groupement : que signifie être professionnel dans le sport ? Quelle est votre responsabilité dans la chaîne de fabrication des professionnels du sport ? Sport professionnel et sport de haut niveau signifient-ils la même chose ? Toutes ces questions doivent être investies par vous, par l'université, par le MJSVA. Je regrette qu'aucune thèse récente ne porte sur ces questions. Questions auxquelles vous devez essayer de répondre afin que votre métier s'en trouve clarifié.

Vous êtes à mon sens valorisé car vous êtes au cœur du dispositif ce qui vous permet de parler à tout le monde. Etre entendu c'est une autre affaire. Mais en leur parlant, peut-être serez vous un jour entendu.

Il y a une dimension qui n'est pas apparue dans le débat d'aujourd'hui à savoir l'évolution de carrière des professionnels sportifs. Vous l'avez évoqué tout à l'heure, quand quelqu'un commence son activité en tant que catégorie C, il souhaite souvent au bout de quelques années voir une évolution dans sa carrière. Quelles sont les passerelles possibles entre catégorie C, B et A ? C'est la galère. Le MJSVA a mis en place un certain nombre de diplômes et validation des acquis d'expérience mais c'est toujours le même principe d'une très grande lourdeur et ça ne donne aucune garantie. Le golf, par exemple, offre une grande palette de métiers allant de celui qui ne sait ni lire ni écrire jusqu'à l'ingénieur agronome qui entretient et surveille les greens. Entre ces métiers toutes les passerelles existent. La question est de savoir comment on va pouvoir mettre en œuvre ces passerelles. Le directeur du golf qui a embauché une personne au SMIC, va-t-il vingt ans plus tard payer cette même personne devenue catégorie A au SMIC ? Vous qui recrutez des jeunes dans vos Associations Profession Sport, quelle espérance leur donnez-vous ?

Si ce jeune décide de se former, sera-t-il mieux payé, mieux reconnu ? Même si techniquement nous pouvons justifier l'emploi de personnel mieux qualifié parce que la demande existe, vous avez une exigence de gestion. La mairie, en tant qu'employeur, va donc toujours aller vers le moins disant et on ne peut pas le lui reprocher. Il faut expliquer que la personne mieux qualifiée représente véritablement une plus-value et ça n'est pas évident d'autant plus que les gens ne connaissent pas les exigences du sport.

Pour finir je souhaiterais que vous puissiez anticiper l'évolution de la demande du sport pour élaborer, ce qu'on ne fait pas assez souvent à mon avis en France, une offre de pratique sportive. Anticiper les évolutions ça veut dire comprendre quelles vont être les attentes des uns et des autres pour le sport, attentes verbalisées et attentes réelles. Des travaux sont réalisés dans certaines universités mais à mon sens en nombre insuffisant et les principes n'ont pas été parfaitement établis.

Enfin vous parliez tout à l'heure de mutualisation d'emplois je pense que votre fédération devrait s'installer dans l'avenir en tant qu'agence de moyens pour le sport pour régler les problèmes que vous avez évoqués tout à l'heure. Plus la demande du sport va devenir précise et d'excellence moins vous aurez de points d'expression. Prenons l'exemple de l'escrime. Les clubs d'escrime ne sont pas extrêmement nombreux et, si on veut jouer un rôle de service public, on se doit de donner la possibilité de pratiquer ce sport. Quand vous avez un maître d'arme de qualité, son champ d'expression n'est pas la commune ni la communauté de communes mais bien le département. Qui va

gérer son activité si ce n'est une agence qui prend en compte toutes les demandes et les ambitions des uns et des autres ? Un autre exemple : un accident arrive dans la carrière d'un professionnel de l'encadrement et il est obligé de quitter le département où il exerçait. C'est une galère pour lui de retrouver un poste, il n'est pas en lien avec d'autres associations. Je sais que c'est une mission que vous vous êtes donnés mais il faut la généraliser à l'ensemble du territoire français. Cela existe pour l'emploi des fonctionnaires territoriaux. C'est le cas, par exemple, quand un fonctionnaire territorial est confronté à un changement de majorité suite à des élections et qu'il ne s'entend pas avec le nouveau maire. En tant que fonctionnaire territorial il ne peut pas s'inscrire au chômage ; il lui faut retrouver du travail dans une autre commune.

Nous allons être confrontés à cette réalité et l'intérêt de constituer une agence serait d'abord de regrouper la myriade d'associations qui existent dans notre pays. Il y a une flopée de gens qui travaillent autour de l'emploi sportif et qui ont leur mot à dire. Or ces gens-là ne se parlent pas, et pire, ils imaginent qu'ils ont créé la bonne solution dans leur coin tout seul et se faisant ils stérilisent toute autre initiative autour de cette problématique. Il me semble qu'il faut que les gens apprennent à se parler. Nous avons la chance dans le sport d'être semblables et différents : semblables parce que nous sommes confrontés aux mêmes problèmes et différents car nos méthodes d'approches sont différentes. Le sport étant très fortement impliqué dans la vie culturelle de son pays, il reprend toutes les querelles qui existent dans ce pays à son compte. J'ai une anecdote à ce sujet. Je fréquente un village de 150 habitants qui avait créé un club de football avec un club house et un terrain de très bonne qualité homologué. Cependant les habitants se sont si mal entendus entre eux qu'au bout de trois ans le club de football a fini par disparaître. Et en plus de cela ils vous demandent des résultats en termes sportifs et de santé publique. En effet il y a toujours quelqu'un pour vous dire qu'il faut faire plus de sport afin de lutter contre l'obésité. Mais comment faire plus de sport quand, dans les associations, il n'y a pas des gens compétents et qui acceptent de travailler ensemble.

Donc voilà ce que je voulais vous dire et bien d'autres choses aussi. Je vous remercie et vous félicite du travail que vous avez fait. Ce n'est pas la peine de vous dire ce qu'il vous reste à faire. Patrick le sait bien mieux que moi : les outils pour que le sport joue le rôle que l'on voudrait qu'il joue existent. Dans l'intercommunalité le sport peut être choisi comme étant de la compétence d'un groupement intercommunal. Si ça ne se fait pas c'est qu'il y a des raisons nobles mais d'autres qui ne le sont pas et qui peuvent être levées comme « on n'y a pas pensé ». Je vous souhaite que votre fédération touche l'ensemble du territoire français, Polynésie et Guadeloupe comprises. Soyez convaincus que la mission que vous vous êtes donnés est importante. Elle sera éducative et utile pour l'ensemble de la population française quelque soit son lieu d'habitation, ses ambitions et ses moyens.

En ultime conclusion, oubliez ce qu'a dit M. Silvère DUTIL, l'Education Nationale travaille très bien avec les communes y compris dans les écoles, ceci à condition que chacun respecte le territoire de l'autre.

**M. Nicolas VERDON :**

Merci beaucoup Monsieur le Ministre pour ces paroles d'encouragement. Vous l'avez dit, il reste beaucoup de travail à faire et beaucoup de missions à remplir.

Avant de passer la parole au Directeur Régional du MJSVA pour conclure, à quand une thèse universitaire sur l'emploi sportif, à quand un colloque « Sport et Territoire spécial Emploi » ?

**M. Patrick BAYEUX :**

Des thèses, effectivement, c'est un enjeu essentiel sauf qu'on s'aperçoit aujourd'hui que le domaine est tellement complexe qu'il est de plus en plus difficile d'embrasser toute la question de la professionnalisation. Dans la recherche et les universités, il y a des gens qui ont une réflexion très précise sur un certain nombre de thématiques mais il est de plus en plus difficile d'embrasser dans sa globalité la question de l'évolution du sport. Je crois que c'est le rôle des élus d'avoir des idées globales sur ces évolutions. On voit bien qu'il y a un vrai travail de relations entre les chercheurs mais aussi le monde politique pour essayer de trouver des solutions compte tenu des tensions que vit le mouvement sportif. Sur la question de l'emploi nous avons travaillé ensemble dans le cadre du salon « Sport, Loisirs, Tourisme et Territoire » que l'on a organisé à Grenoble il y a quelques temps. Ce salon repose sur une mise en commun de réseaux. Roger BAMBUCK en parlait tout à l'heure, notre pari a été de pouvoir fédérer dans le cadre d'un salon, des élus avec l'ANDES, des gens sur l'emploi avec votre réseau mais aussi le Comité Olympique et le MJSVA qui étaient présents et puis une vingtaine d'autres réseaux. Figuraient également un certain nombre d'opérateurs privés puisque nous avions 150 exposants. Le pari, c'est de pouvoir rassembler tout les ans ou tous les deux ans l'ensemble de ces professionnels. Mais aussi soutenir dans le cadre de ces initiatives ces différents réseaux pour que chacun continue son travail.

Le partenariat que l'on a mis en place à travers ce salon et le site Internet ([infosport.org](http://infosport.org)), je souhaite le continuer et l'accroître pour que l'on puisse favoriser les échanges dans nos différents milieux professionnels. En tout cas, merci de ton invitation.

## **12h00 Clôture des travaux**

### **Intervenants :**

Monsieur Frédéric RAME, Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports Midi-Pyrénées,

Monsieur Nicolas VERDON, Président du Groupement Profession Sport,

.....

### **M. Nicolas VERDON, Président du Groupement Profession Sport :**

Monsieur le Directeur Régional, ces deux journées et demi de colloque dans votre région s'achèvent. Quelques mots sur ce que vous avez pu voir et entendre ?

### **M. Frédéric RAME, Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports Midi-Pyrénées :**

C'est pour moi assez difficile d'intervenir après Roger Bambuck, Ministre de la Jeunesse et des Sports car quand j'étais Directeur Départemental, généralement, je n'intervenais pas après lui. C'est vrai qu'aujourd'hui il est ancien Ministre et je peux me permettre de le faire ; ça me fait tout drôle. Monsieur le Ministre, vous avez parlé de procréation hier soir et je crois même que vous en avez parlé également ce matin. Vous avez souligné la qualité du bébé et le fait qu'il est devenu aujourd'hui un colosse mais moi je crois que le père était de grande qualité, et c'est pourquoi aujourd'hui le bébé est devenu un colosse.

Je souhaiterais simplement forcer les propos qu'Hervé SAVY, Délégué Emploi Formation au Ministère, a tenu jeudi au cours de son intervention en saluant l'initiative de Nicolas VERDON et de toute son équipe de se retrouver au sein d'un regroupement national des Associations Profession Sport. Je suis issu des sports collectifs et il y a une règle d'évidence : quand on joue groupé, quand on est ensemble, on est beaucoup plus fort et quand on est divisé et bien effectivement c'est la débandade. C'est pourquoi je vous invite tous et je le ferai aussi dans le cadre de mes fonctions avec mes collègues à sensibiliser les Associations Profession Sport qui ne sont pas encore dans votre mouvement. Certes, il y a une grande diversité d'approche dans les départements mais c'est cette diversité qui fait la richesse. Il faut discuter au sein de vos structures, échanger, débattre et de là dégager des axes forts. Il faut certainement aussi défendre vos idées y compris auprès de votre Ministère même si vous vous mettez en difficulté car en vous mettant en difficulté vous nous ferez progresser.

Deuxième point que je voudrais développer également, je me rappelle qu'à l'origine des Associations Profession Sport, il y a 15 ans, le rapport des subventions publiques était très fort. Nous en discutons ensemble avec Nicolas hier soir, les Associations Profession Sport bénéficient aujourd'hui d'un million et demi d'euros de subventions mais elles représentent 25 millions d'euros d'activité. Quelle plus-

value ! Quel dispositif de ce type a généré autant de plus-value ? Et ça je crois qu'il faut le souligner ; c'est reconnaître l'activité que vous avez développée pendant 15 ans. Votre objectif est de créer de l'emploi et donc améliorer la qualité de l'offre sportive. Vous avez là de grandes forces et beaucoup de choses à défendre.

Troisième point avant de conclure. Je pense, et c'est un sentiment qui peut être discutable, qu'il faut que vous restiez dans l'esprit d'origine du dispositif Profession Sport qu'a créé Roger BAMBUCK. J'y vois quatre choses. Premièrement, envisager l'emploi émiété. C'est ça qui fait votre spécificité et c'est là-dessus que vous avez obtenu un certain nombre de dérogations auprès des administrations. N'oubliez jamais cela, restez dans l'objectif d'origine. Deuxièmement, c'est l'accompagnement des associations. Troisièmement, c'est aussi privilégier l'aspect associatif puisque vous fonctionnez en association. Qui dit aspect associatif, dit des élus et des salariés. Je souhaite insister là-dessus. Ce ne sont pas deux domaines antinomiques ; ce sont deux domaines complémentaires mais il faut que chacun reste dans son rôle. L'élu, lui, trace la voie avec son comité directeur ; il définit les objectifs. Ensuite les salariés suggèrent, proposent et une fois qu'une décision est prise par le comité directeur, ils mettent en œuvre. Enfin, le quatrième point, c'est définir, promouvoir, localement, nationalement, le partenariat fort avec le mouvement sportif, avec des collectivités territoriales par rapport à votre dispositif. Et quand j'ai entendu ce matin M. THOUROUDE de l'ANDES, M. PLANCHOT, Président des CROS et des CDOS, Mme BENAYOUN-NAKACHE à la Région, je crois que vous avez de belles portes ouvertes pour effectivement renforcer votre partenariat.

En conclusion, je voudrais tous vous féliciter pour la qualité des travaux qui se sont déroulés. Je voudrais également si vous me le permettez, nous sommes en région Midi-Pyrénées, féliciter toute l'équipe de Profession Sport Animation 31 : Régis CROS, Président, Jean-Paul RIBAUT, Directeur, Brigitte LINDER, et toutes les personnes à la Maison des Sports qui ont tant œuvré pour la réussite de ces trois jours. Je remercie également tous les dirigeants bénévoles qui sont là. On le dit souvent, être dirigeant associatif c'est compliqué dans le milieu sportif mais je crois qu'être président d'une Association Profession Sport c'est très compliqué parce que ce domaine-là est très vivant et se tenir à jour est complexe. Donc un grand merci pour ce que vous faites. Je remercie enfin les directeurs qui sont ici représentés. Certes vous êtes des salariés, c'est normal que vous travailliez. Cependant je suis passé dans la Manche, dans le Calvados et le Pas-de-Calais et au-delà du travail que vous faites, il y a beaucoup de passion, d'engagement et de militantisme dans votre métier.

Sachez que les services déconcentrés de la Jeunesse et des Sports sont à votre disposition. Certes nous avons un rôle d'application de la législation. Et bien nous le ferons et je crois qu'à ce sujet vos structures doivent être exemplaires. Nous avons aussi un rôle de conseil et de soutien. Nous avons une très longue histoire commune y compris lors de cette crise de 1998 où nous avons eu d'excellentes relations avec Profession Sport au niveau des services déconcentrés. Nous avons trouvé des solutions ensemble pour poursuivre ce dispositif.

Je vais donc souhaiter bon vent à votre structure et j'espère qu'il y aura surtout de nombreux regroupements nationaux ultérieurs car cela voudra dire que tout va bien pour Profession Sport.

**M. Nicolas VERDON :**

Merci beaucoup Monsieur le Directeur Régional de tous ces encouragements qui nous vont droits au cœur.

Je vais clôturer ces Rencontres en trois, quatre mots très rapides car je sais que vous devez partir tous vers d'autres lieux.

D'abord, Monsieur le Ministre, je vous ai proposé quand je vous ai eu au téléphone, une Présidence d'honneur. Vous m'avez dit que vous l'accepteriez avec grand plaisir. L'Assemblée Générale l'a voté à l'unanimité et surtout avec beaucoup d'enthousiasme. Donc si vous le voulez toujours, j'aurai grand plaisir à ce que vous soyez Président d'honneur du Groupement Profession Sport.

**M. Roger BAMBUCK, Inspecteur Général de l'Education Nationale :**

C'est à ce moment-là qu'il faut dire : oui, je le veux !?

Comme quelqu'un vient de le dire d'une manière très pragmatique, il faut mettre des sous ! Depuis quand un Président d'honneur cotise ? Ou alors il cotise beaucoup. Ce n'est pas le cas !

Toute plaisanterie mise à part, je suis vraiment très sensible à votre proposition et dans toute la mesure du possible je vous accompagnerai. Tant que vous me sollicitez, j'essayerai de répondre présent le plus possible car c'est une idée qu'il faut que nous fassions grandir pour qu'elle devienne totalement incontournable dans notre pays.

**M. Nicolas VERDON :**

Merci beaucoup Monsieur le Ministre !

Et vous verrez que nous n'avons pas prévu de cotisation car c'est un sujet chez nous qui prend du temps et il n'y a donc pas encore de cotisation pour les Présidents d'honneur.

Le deuxième élément dont je voulais vous parler... Je ne sais pas comment signifier les remerciements que je souhaite adresser à Régis qui n'est malheureusement pas là, à Brigitte, à Jean-Paul, à Claire, qui a deux mois et demi de son accouchement s'est investi, aux secrétaires qui ont travaillé jusqu'à une heure du matin. Je ne sais pas, je n'ai pas de mots, donc je vous propose que ce soit vos applaudissements qui marquent la qualité de cela. Je n'ai pas vécu toutes les Rencontres Profession Sport. Je n'ai pas tous les éléments de comparaison mais je crois que cette organisation n'a pas eu le

moindre petit détail qui n'ait pas fonctionné. C'est exceptionnel. Ils ont fait un travail extraordinaire. Alors un grand merci car si aujourd'hui, je l'espère vous repartez tous contents, c'est en grande partie grâce à eux.

Troisième point, je vous l'ai dit hier soir à l'apéritif, j'ai senti une énergie collective très importante. Cette énergie a deux caractéristiques pour moi. La première c'est qu'elle me fait presque peur car je la sens pour part sur mes épaules, mais ça c'est moi qui l'ai voulu donc tant pis ; la deuxième c'est que cette énergie collective, il ne faut pas que vous la laissiez retomber. Nous allons tous partir dans deux heures et lundi matin nous repartirons dans le quotidien. Ce n'est pas ni son Président ni son Conseil d'Administration, c'est bien l'énergie collective de nous tous qui fera le Groupement Profession Sport. Il faut que vous vous battiez, que vous vous forciez pour la conserver continuellement et c'est un effort quotidien sur vous-mêmes, sur nous-mêmes. Personne ne saura animer un réseau de 350 permanents si ensemble nous n'animons pas le réseau collectivement. Tout le monde est prêt à nous accompagner, les collectivités, les Ministères, etc..., ils attendent simplement qu'on vienne les embêter. Et cette énergie elle est chez vous. Evidemment elle est en grande partie chez les professionnels. Les élus ne sont souvent que des relais et c'est déjà pas mal. Je ne veux pas que dans quatre mois vous soyez déçus de l'énergie collective que vous avez sentie aujourd'hui et dont vous aurez l'impression qu'elle ne se sera pas transformée. Mais vous en serez aussi pour part responsable, si c'est le cas, car ça peut être le cas. C'est ce que je veux vous dire aujourd'hui. Non seulement le Président du Groupement Profession Sport et le Conseil d'Administration n'ont pas envie de faire une OPA sur les Associations Profession Sport mais au contraire je vous renvoie une partie de la responsabilité en disant au même titre que le DRDJS nous le disait tout à l'heure, venez nous titiller, venez pousser le Conseil d'Administration dans ses retranchements, venez poussez les élus en disant : « mais on vous avait demandé de travailler sur tel sujet et ça n'a pas avancé. Nous en avons besoin sur le terrain ». Si vous renvoyez cette énergie collective et bien nous saurons la déployer.

Enfin le dernier point porte sur la question de savoir si nous organisons des Rencontres Nationales en 2007. Moi je suis pour. Dans l'avenir on les espacera peut-être mais je souhaite qu'on en fasse en 2007. Aujourd'hui nous n'avons pas de ville qui se soit proposée. Néanmoins nous avons un fréttement qui est fait de petit beurre et de beurre salé, il est en Loire-Atlantique, c'est une ville avec des canaris qui jouent au foot... Je crois que eux aussi et c'est légitime, ont besoin de sentir cette énergie collective si vous voulez qu'ils passent à l'acte. Ils sont prêts, je le sais, mais ils ont simplement besoin que vous alliez les titiller. Je propose que la semaine prochaine vous les appeliez ou vous leur envoyiez un email et je pense que comme ça ils nous donneront officiellement la réponse du Conseil d'Administration très rapidement pour qu'on puisse se mettre à l'œuvre.

Merci beaucoup à tous, bon retour et j'espère à l'année prochaine.